



Partie II – Aménagement et développement du territoire français

(environ 40% du temps consacré à la géographie)

Thème 1 : Les espaces productifs

Thème 2 : L'organisation du territoire français

I - Sens général de la partie en classe de troisième (17 à 18 h)

Cette seconde partie du programme de géographie renouvelle en les liant les notions d'**aménagement** et de **développement du territoire**.

L'organisation du territoire national ne peut s'envisager indépendamment de son inscription dans l'Union européenne et dans la mondialisation, deux processus qui renforcent la concurrence entre les territoires et ont de fortes répercussions à l'échelle locale. Par la valorisation de leur environnement, de leurs ressources socio-économiques, naturelles et culturelles, les territoires sont aussi porteurs de dynamiques de développement. Ces différentes dynamiques renforcent les spécialisations économiques, certains espaces, et, in fine, creusent les inégalités territoriales avec le risque de produire un territoire national fragmenté à différentes échelles.

La mondialisation, l'intégration à l'Union Européenne ainsi que la décentralisation ont par ailleurs fait émerger de nouveaux acteurs de l'aménagement des territoires. Dans ce nouveau contexte, la puissance publique accompagne, avec ces acteurs, ces dynamiques de développement, en soutenant la compétitivité des territoires tout en veillant à leur cohésion et au respect des enjeux majeurs du développement durable. Traiter de l'aménagement et du développement du territoire français exige ainsi d'articuler en permanence le local et le global.

Les questions suivantes peuvent constituer le fil directeur de cette partie du programme :

- Comment les acteurs, à toutes les échelles, contribuent-ils à aménager et à développer les territoires ?
- Comment accompagner le développement économique des territoires sans creuser les inégalités entre eux ?
- Quelles sont les grandes lignes de force de l'organisation du territoire français ?

Ces enjeux de l'aménagement et du développement des territoires sont abordés à travers deux thèmes : le premier permet d'identifier quelques logiques d'organisation de l'espace économique français en mobilisant la notion d'espace productif. Le second thème, relatif à l'organisation du territoire national, met en évidence les principales lignes de force et contrastes territoriaux qui découlent de l'inégale distribution des richesses et des politiques d'aménagement portées par les différents acteurs publics et privés. Le traitement de ces deux thèmes exige une approche multiscale.

II - Propositions pour la mise en œuvre

Thème 1 – Les espaces productifs (9 à 10 heures, évaluation comprise)

Connaissances	Démarches
Les espaces productifs industriels, agricoles et de service sont étudiés dans leurs permanences et leurs dynamiques.	Trois études de cas à l'échelle locale : - Un espace de production à dominante industrielle ou énergétique - Un espace de production à dominante agricole - Un espace touristique ou de loisirs, ou un centre d'affaires. Chaque étude de cas débouche sur une mise en perspective à l'échelle nationale et intègre les problématiques du développement durable.
Capacités Localiser et situer les espaces retenus pour les études de cas Décrire et expliquer : - Des paysages agricole, industriel et de service et/ou touristique - les facteurs de localisation d'une activité à l'échelle locale Identifier des activités et des acteurs économiques Expliquer le fonctionnement d'un espace productif, en recourant à différents niveaux d'échelle	

Problématiques du thème

Cette question vise à décrire quelques logiques d'organisation de l'espace économique français.

Les frontières traditionnelles entre les secteurs d'activité (primaire, secondaire et tertiaire) s'effacent, du fait des liens de plus en plus étroits qu'ils tissent entre eux, et dans le contexte d'une économie dominée par le tertiaire. **Le rapport entre activité économique, acteurs et territoire s'incarne aujourd'hui dans la notion d'espace productif**, espace aménagé et mis en valeur par des acteurs dans le cadre d'une activité économique. **Étudier la géographie des espaces productifs, c'est donc passer de leur description statique et économique à la prise en compte des dynamiques spatiales** qui sont responsables de leurs transformations et qui prennent sens à différents niveaux d'échelle. Ces dynamiques mettent en évidence les changements qui sont à l'œuvre dans les localisations des populations et de leurs activités, dans les aménagements et les capacités de maîtrise des territoires ; elles ne peuvent être uniquement interprétées en terme de croissance positive ; une dynamique peut-être négative et traduire le déclin, la déshérence, la déprise.

L'intégration européenne, la mondialisation et la « révolution des communications » qui l'accompagne, les mutations économiques ont un double effet sur les espaces productifs :

- Exploitant les avantages comparatifs entre les territoires, **la mondialisation a favorisé la concentration des espaces productifs industriels et de services dans certains pôles majeurs** et notamment dans les métropoles.
- **Parallèlement, la mondialisation a contribué à l'affirmation de l'échelle locale.** L'activité économique, quelle qu'elle soit, s'appuie sur des synergies entre acteurs qui valorisent les ressources de leur territoire pour le rendre attractif et performant.

La **question de plus en plus prégnante du développement durable** s'impose aux politiques publiques, ainsi qu'aux acteurs tout en leur ouvrant de nouvelles perspectives.

Orientations pour la mise en œuvre

Fils directeurs et notions-clés

	Les espaces productifs
Fils directeurs	Quelles dynamiques l'intégration européenne et la mondialisation induisent elles dans l'organisation des espaces productifs ? Quelles sont les stratégies des acteurs pour rendre leur territoire attractif et assurer son développement ?
Notions clés	Aménagement / Espace productif / Dynamique spatiale.
Vocabulaire	Cette séquence peut requérir un vocabulaire spécifique important ; si les notions de déprise, d'innovation, de technopôle, de pôle de compétitivité doivent être connues des élèves, le professeur veillera à ne pas multiplier à l'excès le vocabulaire spécifique.

Perspectives : les liens avec les programmes de lycée

-Le travail mené en classe de troisième doit permettre un premier niveau de maîtrise des connaissances et des capacités dont les attentes sont fixées par les rubriques du programme ; elles sont ensuite, au lycée, complétées et précisées pour atteindre un plus grand degré de complexité.

- Dans les classes de première des séries générales et technologiques, l'approche est centrée sur la dynamique des espaces productifs dans la mondialisation.

- En classe terminale de lycée professionnel, les transformations de l'espace productif et décisionnel constituent l'une des quatre entrées du programme de Géographie.

Support d'étude ou étude de cas

L'échelle locale, privilégiée dans les études de cas, permet d'appréhender plus concrètement les mutations des espaces productifs et le rôle des acteurs locaux dans ces mutations. Néanmoins, le périmètre de l'échelle peut varier en fonction de l'objet d'étude et du secteur d'activité étudié ; dans tous les cas l'étude requiert une approche multiscale afin de faire percevoir les liens entre le local et le global.

Tous les choix sont acceptables. On veillera cependant à ce que les études de cas choisies offrent bien la possibilité d'éclairer la diversité des espaces productifs et des dynamiques à l'œuvre. Si le professeur fait le choix d'un espace industriel innovant, compétitif et intégré à la mondialisation, il veillera, par exemple, à présenter en contre-point un espace agricole en déprise.

Trois études de cas successives sont attendues (2 à 3 heures peuvent être consacrées à chaque étude de cas).

• Un espace de production à dominante industrielle ou énergétique :

Le secteur industriel est marqué par la flexibilité, l'adaptation rapide à la demande, l'innovation et la recherche constante de la compétitivité. Dans ce secteur, le choix d'un territoire de l'innovation (technopôle, pôles de compétitivité) est tout à fait pertinent pour l'étude de cas. Il permet de souligner l'importance des synergies entre les différents acteurs dans les dynamiques de développement des territoires : les technopôles (Evry génopole, Brest Iroise, Savoie Technolac...) favorisent la proximité spatiale ; les pôles de compétitivité (Aerospace Valley à Toulouse, microtechniques à Besançon, Biovalley à Strasbourg...), les grappes d'entreprises, illustrent, dans une logique de réseau, la proximité fonctionnelle.

Plusieurs entrées sont à privilégier dans cette étude de cas :

- les caractéristiques de l'espace productif (facteurs de localisation, paysages spécifiques, le produit innovant le cas échéant)
- les stratégies de développement des différents acteurs entre inscription dans l'économie mondialisée, recherche de compétitivité et valorisation du territoire (avec en toile de fond la perspective d'un développement durable) ;
- les dynamiques spatiales en cours dans ce territoire productif.

- **Un espace de production à dominante agricole.**

Dans le cas d'une étude consacrée à un espace productif bien intégré à l'économie mondialisée, plusieurs entrées sont à privilégier : caractéristiques de ce paysage agricole, inscriptions dans les circuits de l'économie mondialisée, dynamiques en cours intégrant la problématique du développement durable.

Dans le cas d'un espace agricole en déprise, marqué par l'abandon de l'activité agricole (certaines régions de moyenne montagne, les régions de polyculture les moins productives...) les dynamiques en cours et les transformations en profondeur de ces espaces sont à privilégier : dépeuplement ou installation de néo-ruraux profitant de conditions foncières avantageuses, apparition de friches ou de reboisements, disparition des commerces et recul des services, véritable enjeu dans l'aménagement des territoires. Ces territoires recherchent alors des stratégies fondées sur de nouvelles activités intégrant le plus souvent les préoccupations d'un mode durable de développement : tourisme rural, patrimonialisation des paysages, parc naturel régional ou espace protégé, labellisation des productions locales susceptible d'ouvrir ce territoire au monde. L'étude de cas met l'accent sur les dynamiques en cours, les paysages spécifiques et les stratégies des acteurs spatiaux pour valoriser ce territoire.

- **Un espace touristique ou de loisirs ou un centre d'affaires.**

Les services touchent tous les aspects de la vie économique et sociale. On peut constater une évolution dans les facteurs de localisation (fréquence du recours au service et accessibilité, importance de la demande et solvabilité de cette demande) et une concentration des services rares ou les plus spécialisés dans les métropoles

- Le choix d'un **espace touristique ou de loisirs** peut se porter sur une station balnéaire ou de montagne, ou un parc d'attraction. Ces types d'espaces se prêtent particulièrement à un travail sur les paysages. L'étude de cas doit montrer l'attractivité de l'espace touristique choisi (accessibilité, milieu, climat, paysage, patrimoine...), ses aménagements et ses acteurs, les dynamiques en cours ; elle offre la possibilité de mettre l'accent sur les limites de l'activité touristique qui doit concilier développement économique et fragilité du milieu.

- Le choix d'un **centre d'affaires** (à l'exemple de La Part Dieu à Lyon ou d'Eurailly) met l'accent sur la concentration des fonctions de commandement (notamment les sièges sociaux) et des services spécialisés (services aux entreprises en particulier) qui les accompagnent dans certaines métropoles ; ce sont des atouts que les métropoles utilisent pour peser en Europe ou dans le monde. En mettant l'accent sur le paysage de ce centre d'affaires, l'étude de cas souligne l'importance des services rencontrés et des emplois induits, de la connexion au monde et notamment avec les autres métropoles via les réseaux de communication.

- **Mise en perspective**

Chaque étude d'un espace productif débouche sur une mise en perspective à l'échelle nationale, conduite principalement à partir de carte(s) thématique(s) du secteur d'activité correspondant (carte des espaces industriels, des espaces agricoles, des espaces touristiques...). La mise en perspective consiste en une description qui dessine la géographie des différents espaces productifs, en fonction de leur degré d'intégration dans la mondialisation ou de leur état de réserve, qui peut également représenter un atout économique majeur.

Ces mises en perspective ouvrent sur les dynamiques des espaces productifs à l'échelle nationale ; elles peuvent se concrétiser sous la forme d'un croquis simple (espaces productifs dynamiques, en reconversion ou marginalisés, facteurs de localisation des espaces productifs). Il s'agit alors de montrer que la géographie des espaces productifs français est globalement calquée sur celle des territoires connectés à l'Europe et au reste du monde.

Orientations pour le DNB

Partie de l'épreuve : « Questions »

Cette séquence peut donner lieu à des questions à réponse courte ou à la rédaction d'un développement construit. Celles-ci pourront interroger les notions-clés ainsi que les capacités « décrire et expliquer les facteurs de localisation d'une activité à l'échelle locale » et « identifier des activités et des acteurs économiques ». Les élèves devront alors s'appuyer sur les études de cas travaillées en classe.

Partie de l'épreuve : « Travail sur un document ».

Un texte ou une carte à l'échelle nationale, peut être proposé(e) aux candidats. Le document peut donner lieu à une tâche cartographique.

Thème 2. L'organisation du territoire français (7 à 8 heures évaluation comprise)

Connaissances	Démarches
<p>Les contrastes territoriaux</p> <ul style="list-style-type: none">- La production de la richesse se concentre dans certains espaces du territoire national, en lien avec les dynamiques européennes et mondiales. Ce sont les métropoles dont Paris, les régions motrices, certains espaces frontaliers et les littoraux.- L'intégration du territoire national dans l'espace européen et mondial par les réseaux de transport renforce ces espaces.	<p>Une étude de cas : l'agglomération parisienne</p> <p>Cette étude débouche sur la mise en perspective de l'organisation du territoire par les réseaux et les pôles, les grands contrastes territoriaux à l'échelle nationale et le rôle des acteurs publics et privés.</p> <p>On s'appuie sur une carte du réseau de la grande vitesse en France et en Europe.</p> <p>Ces contrastes sont reportés sur un croquis de l'organisation du territoire national.</p>
<p>Capacités</p> <p>Localiser et situer</p> <ul style="list-style-type: none">- Les principales métropoles françaises.- Les axes et les nœuds de transports majeurs de l'espace français. <p>Décrire et expliquer</p> <ul style="list-style-type: none">- La distribution spatiale des activités sur le territoire de la France.- Le poids et le rayonnement de Paris.- Quelques formes de disparités ou d'inégalités sur le territoire national <p>Réaliser un croquis de l'organisation du territoire national</p>	

Problématiques du thème

Les disparités et les inégalités au sein du territoire national s'accroissent sous l'effet de dynamiques notamment externes (l'intégration européenne et la mondialisation) et internes. Certains espaces se sont renforcés, particulièrement les métropoles, qui concentrent les activités les plus innovantes et créatrices d'emplois, mais aussi certaines interfaces, littorales ou frontalières. Ces évolutions majeures effacent les grands déséquilibres territoriaux traditionnels (France industrielle et urbaine au nord / nord - est, rurale au sud et à l'ouest). **L'étude de ces contrastes territoriaux aborde également les phénomènes de fragmentation du territoire aux différents niveaux d'échelle** (échelle régionale, échelle infra-régionale, notamment l'échelle d'une aire urbaine).

L'intégration du territoire national dans l'espace européen et mondial, le rôle des acteurs publics et privé dans les politiques d'aménagement des territoires sont abordés de manière concrète par l'étude de cas de l'agglomération parisienne et par l'exemple du réseau des lignes à grande vitesse. Ces approches concrètes permettront de souligner les enjeux des politiques d'aménagement qui doivent à la fois assurer la compétitivité des territoires en préservant leur cohésion et tenir compte des nouveaux acteurs issus de l'intégration européenne et des lois de décentralisation.

Orientations pour la mise en œuvre

Fils directeurs et notions-clés

Thème	L'organisation du territoire français – Les contrastes territoriaux
Fils directeurs	<ul style="list-style-type: none">- Quels sont les effets de l'intégration européenne et de la mondialisation sur les contrastes territoriaux aux différentes échelles ?- Les politiques d'aménagement du territoire, notamment dans le domaine des

Thème	L'organisation du territoire français – Les contrastes territoriaux
	transports, compensent-elles le creusement des inégalités et la fragmentation du territoire ?
Notions clés	Territoire / Contrastes territoriaux / Aménagement durable du/des territoires.
Vocabulaire	A l'issue de cette séquence, les élèves auront approfondi leur connaissance de la notion de métropole, de métropolisation, de réseaux et d'axes de communication, d'acteurs spatiaux et d'interface.

Passerelles : liens avec les autres programmes de collège

- Le travail mené en classe de troisième doit permettre un premier niveau de maîtrise des connaissances et des capacités dont les attentes sont fixées par les rubriques du programme ; elles sont ensuite, au lycée, complétées et précisées pour atteindre un plus grand degré de complexité.

- Au lycée, les élèves approfondissent leur connaissance de l'organisation du territoire ; dans les classes de première des séries générales, le fil conducteur du programme est l'étude des territoires de la France et de l'Europe dans le contexte de mondialisation. En séries technologiques (ST2S, STMG), et dans la voie professionnelle « les acteurs et enjeux de l'aménagement et du développement des territoires » sont abordés aux différentes échelles.

Supports d'étude ou étude de cas

L'agglomération parisienne.

L'étude de cas (pour laquelle il est recommandé de consacrer 3 heures) se donne pour objectif de **montrer le poids de Paris, métropole mondiale, et le rôle de l'agglomération parisienne dans l'organisation du territoire.** Elle peut être conduite en trois temps :

- L'étude des fonctions métropolitaines (fonctions de commandement) et des manifestations de la puissance de Paris dans les domaines politique, économique, culturel constituant le poids de Paris dans le territoire national.
- L'analyse du rôle d'impulsion de la métropole, de mise en réseau (par ses hubs notamment) favorable aux échanges, du rayonnement de l'agglomération parisienne et de sa capacité à exercer une influence à différentes échelles (mondiale, européenne, nationale et régionale).
- La compréhension de l'organisation spatiale de cette aire urbaine gigantesque, ses différents pôles et réseaux, ses contrastes socio-spatiaux et les projets d'aménagements des acteurs publics et privés (cette partie de l'étude de cas peut faire l'objet d'un schéma). La métropole du Grand Paris, qui établit une nouvelle gouvernance, vise à renforcer ce territoire pour affronter la concurrence mondiale s'inscrit bien dans cette problématique.

Mise en perspective

L'étude de cas a fait émerger le poids spécifique et le rôle de Paris dans l'organisation du territoire français. **La mise en perspective permet d'opérer un changement d'échelle et d'observer, à l'échelle nationale, les espaces moteurs dans l'organisation du territoire (métropoles, régions frontalières, littoraux...) dont le rôle est renforcé par les réseaux de transport, ces derniers ayant favorisé l'intégration du territoire national à l'espace européen et mondial.**

Cette intégration remet en cause le schéma hexagonal de l'organisation des transports fondée sur la centralisation parisienne tout en contribuant à renforcer le poids de certains axes multimodaux, les grands équipements portuaires (Le Havre, Marseille) ou aéroportuaires (le hub parisien).

La mise en perspective se fait au moyen de cartes à l'échelle nationale et, le cas échéant, à l'échelle européenne parmi lesquelles :

- carte des métropoles (poids démographique, pourcentage d'emplois de cadres des fonctions métropolitaines...);
- carte des interfaces majeures du territoire français (littoraux, ports et aéroports à vocation mondiale, européenne et nationale, régions transfrontalières) ;
- cartes aux échelles nationale et européenne des réseaux de transport dont les lignes à grande vitesse ;
- carte des axes majeurs et des réseaux de communication à l'échelle nationale.

Ce travail de lecture et d'analyse de cartes thématiques se traduit par un croquis de l'organisation du territoire français, synthèse des deux thèmes étudiés dans cette seconde partie et sur lequel les éléments suivants peuvent être identifiés :

- La métropolisation et la polarisation des axes de communication : cette première entrée permet de souligner le poids de Paris dans l'organisation du territoire français, de localiser les principales aires métropolitaines.
- L'ouverture et les dynamiques européenne et mondiale : les territoires innovants (pôles de compétitivité, technopôles...), les principaux nœuds logistiques (ports, hubs aéroportuaires...) et les littoraux les plus attractifs, ou encore les flux d'IDE comme témoins de l'attractivité de certains espaces ;
- Les contrastes territoriaux : les espaces moteurs, les périphéries attractives, les périphéries moins intégrées en reconversion ou marginalisées. Il conviendra de faire apparaître sur le croquis les périphéries spécifiques que sont les DROM.

Orientations pour le DNB

Repères de 3e évaluables lors du DNB

Ce thème sur l'organisation du territoire français fait appel aux 10 principales métropoles mondiales, aux 10 principales métropoles européennes et aux 10 premières aires urbaines du territoire français que les élèves doivent connaître.

Partie de l'épreuve : « Questions »

Cette séquence se prête à des questions à réponse courte ainsi qu'à la rédaction d'un développement construit sur le poids et le rayonnement de Paris.

Partie de l'épreuve : « Travail sur un document »

Ce thème peut constituer le support de documents, plus particulièrement cartographiques, sur l'inégale distribution des activités sur le territoire français, les contrastes territoriaux à l'échelle nationale.

Dans le cadre de la première ou de la seconde partie de l'épreuve, l'organisation du territoire national peut faire l'objet d'une tâche cartographique en lien avec les éléments attendus sur le croquis réalisés à l'issue de la mise en perspective.

III - Histoire des arts

Dans l'étude de cas, le professeur peut faire le choix de travailler sur de grandes réalisations (exemple : le Centre Pompidou) ou des grands aménagements urbains (exemple : La Défense) lui permettant par exemple, d'inscrire son enseignement dans le domaine des « arts de l'espace ».

IV - Pièges à éviter

Thème 1

- Oublier l'entrée par les espaces productifs et traiter l'agriculture, l'industrie, les services en tant que tels sans les relier à des logiques spatiales.
 - Proposer aux élèves une vision trop statique et dépassée des espaces productifs.
- Confondre « dynamique » et « dynamisme » et négliger les permanences, les phénomènes de déprise.
- Envisager uniquement les aspects négatifs des dynamiques des espaces productifs (ex. : délocalisations industrielles)

Thème 2

- Conduire l'étude de cas ou la mise en perspective à une seule échelle d'analyse alors que l'organisation du territoire national et des contrastes territoriaux ne peut s'envisager sans le recours aux échelles européenne et mondiale ou régionale.
- Vouloir dresser un historique de l'aménagement du territoire.

- Développer une approche trop large de la question des transports alors qu'il s'agit de se centrer sur les réseaux et d'établir le lien avec la question de l'intégration du territoire national dans l'espace européen, mondial et de l'aménagement du / des territoires.

V - Pour aller plus loin

Bibliographie

- Carroué L., *La France, Les mutations des systèmes productifs*, Collection « U », A. Colin, décembre 2013
- Guilluy C., *Les fractures françaises*, François Bourin Editeur, 2010 (réédité en livre de poche Flammarion) en 2013
- Sanjuan T., Bres A., *Atlas de Paris, Les métamorphoses d'une ville intense*, Ed Autrement, 2012.
- Smits F., *Géographie de la France*, Initial, Hatier, 2011
- Baron-Yellès N., « La France. Aménager et développer les territoires », *La Documentation photographique*, n°8067, janvier-février 2009
- Reghezza-Zitt M., *La France, une géographie en mouvement*, *La Documentation photographique*, n° 8096, novembre-décembre 2013

Sitographie

- DATAR : <http://www.datar.gouv.fr>
- Observatoire des territoires : <http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr>
- Le Grand Paris, site du Ministère de l'égalité des territoires et du logement : <http://www.territoires.gouv.fr/Grand-Paris>
- Site de l'INSEE : <http://www.insee.fr/fr/>